

Jeudi 8 février 2007 - Paris - Palais d'Iéna siège du Conseil Economique et Social

Etats généraux du paysage

Ensemble, pour le paysage de demain.



*Créer des paysages contemporains de qualité
Cordonner les interventions des acteurs du paysage*

*Protéger, gérer et valoriser le patrimoine paysager
Etre plus économes de nos ressources*

Atelier B : Comment coordonner les interventions des acteurs du paysage ?

Communauté de Communes de la Haute-Bruche

UNE POLITIQUE PAYSAGÈRE INTERCOMMUNALE

« Rien n'est plus parlant, pour lire la diversité de nos paysages, qu'un survol en approche de l'aéroport de Strasbourg-entzheim.... »

Maintenant, « voir » vraiment le paysage ne va pas d'évidence. Comment, à la fois, le voir au passé et au présent, pour ensuite l'imaginer et le façonner en se projetant dans l'avenir ? ... Cela suppose une certaine conscience de soi...Et en même temps, une certaine ouverture aux autres... Le mieux, c'est peut-être de s'efforcer de regarder notre paysage avec les yeux du Pasteur Oberlin, c'est-à-dire avec plaisir et passion ... »

Pierre GRANDADAM

Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE BRUCHE

Président délégué du GAL BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT

Extrait des actes du colloque « Penser le territoire par le paysage » - Mars 2006

Interlocuteur :

**Structure support : La structure intercommunale regroupant 25 communes :
La Communauté de Communes de la Haute-Bruche**

Groupe d'acteur : Les élus (25 Communes)
Les agriculteurs (à titre principal et les pluriactifs)
Les propriétaires fonciers et plus particulièrement les présidents
d'associations foncières pastorales
Les habitants en général

Contacts : **Président** : Monsieur Pierre GRANDADAM
Communauté de Communes de la Haute-Bruche
114, Grand' Rue
67130 SCHIRMECK
E-Mail : cc.hautebruche@wanadoo.fr
Technicien :
M. LAUMOND Jean Sébastien Agent de développement
Espaces et Environnement
Tél : 03/88/97/86/20
Fax : 03/88/47/46/45
E-Mail : js.laumond.cchautebruche@wanadoo.fr

Territoire : Haute-Vallée de la Bruche

Présentation globale de la Haute-Vallée et du contexte local :

La Haute-Vallée de la Bruche, a derrière elle un double passé économique : agricole et industriel, tous deux intimement liés. Il permit pendant de nombreuses années une utilisation des moindres parcelles, ce qui a induit un paysage de montagne très équilibré et très ouvert. Le déclin de l'industrie textile dans les années 1950 à 1970 mit fin à la double activité traditionnelle du village et eut ainsi une répercussion des plus néfastes sur le paysage de la commune : abandon progressif des prés en terrasses, des prés de fond de vallée et des pâtures sommitales, reboisement en résineux de certaines zones, dégradation du cadre de vie, baisse des potentialités économiques et touristiques du village,

Telles étaient les conséquences observées par les élus, les propriétaires et les habitants de la vallée lorsqu'ils décidèrent de réagir et de se donner les moyens de créer un cadre de vie de qualité en adéquation avec le mode de vie actuel. En effet, le paysage que l'on façonne doit apporter un espace plus émotionnel et plus beau, mais il faut se garder de vouloir revenir à une situation antérieure et de se référer à des modèles (Exemple : paysage des cartes postales anciennes) et des façons de vivre dont personne ne veut plus.

C'est ainsi qu'à travers diverses procédures et plus particulièrement les associations foncières pastorales, la progression de la friche et/ou de l'enrésinement sur les terrains privés de fond de vallée, de coteaux, aux abords des habitations et au cœur même du village a pu être freinée.

Petit à petit, le fond de vallée s'ouvre, les villages se dévoilent, les prairies verdoyantes prennent le pas sur les friches, les méandres de la Bruche réapparaissent, les vaches, moutons, chèvres paissent et nous font découvrir un paysage de montagne de grande qualité à consommer sans modération...

Objectifs de la politique paysagère :

- 1)** *Sensibiliser tous les acteurs du développement de la Haute-Bruche et le public à l'importance des paysages, la gestion des espaces naturels et la mise en valeur du patrimoine paysager.*
- 2)** *Préciser les moyens à mettre en œuvre pour engager une politique des paysages.*

3) Identifier les sites sensibles sur le plan paysager et leurs perspectives d'évolution.

4) Définir des modes d'entretien des espaces adaptés à chaque site en privilégiant les agriculteurs et en impliquant un maximum d'acteurs.

5) Proposer des priorités d'intervention en prenant en compte l'ensemble des intérêts liés au paysage : "ceux qui regardent le paysage et ceux qui façonnent le paysage".

Une inscription dans le temps, une méthode et des outils appropriés

Face au phénomène de forte déprise agricole et d'abandon généralisé, les collectivités ont voulu soutenir l'activité agricole de montagne :

1/ Elles se sont dotées dès les années 1970 d'outils juridiques tels que la Réglementation de Boisement et les Plans d'Occupation des Sols.

2/ Diverses remises en valeur de pâturages communaux de sommets ont été menées conjointement par les collectivités locales avec l'appui de la DDAF. Elles ont permis la mise en place de jeunes agriculteurs dans certaines communes. Ils sont, pour la plupart, aujourd'hui, des interlocuteurs privilégiés de la politique de gestion des paysages.

3/ Suite à ces actions, les collectivités ont procédé à l'embauche d'un agent de développement qui a pour mission d'animer cette politique des paysages notamment avec la mise en place des Associations Foncières Pastorales (libres ou autorisées).

Ce travail a été et est poursuivi avec pour conséquence la création d'une Association Foncière Pastorale chaque année. Au total, plus de 300 hectares, sous ce statut associatif ont fait (et font) l'objet de travaux de reconquête paysagère.

4/ Suite (et en parallèle) à ces actions, la communauté de communes de la Haute-Bruche a procédé à l'élaboration en 1990 d'un projet paysager intercommunal qui définit d'une part un programme de 21 actions spécifiques et d'autre part les différents niveaux d'intervention de la collectivité :

A - Les différents niveaux d'intervention :

- La Communauté de Communes de la Haute-Bruche est maître d'ouvrage d'actions paysagères.
- La Communauté de Communes de la Haute-Bruche met en place certaines aides ou incitations financières en faveur des paysages.
- La Communauté de Communes de la Haute-Bruche mobilise des moyens extérieurs pour des actions paysagères dans la vallée.
- La Communauté de Communes de la Haute-Bruche anime le débat des communes de la vallée et sensibilise les habitants et les différents acteurs économiques et institutionnels.

B - Un programme d'actions spécifiques :

- des actions générales :

exemple : encourager chaque commune à réaliser son propre projet paysager.

- des actions concernant l'urbanisme et l'architecture.

- des actions concernant la gestion des espaces agricoles et naturels.

- des actions concernant la gestion forestière.

- des actions concernant le traitement des points noirs paysagers et la mise en valeur de la découverte paysagère de la vallée.

5/ Depuis 6 ans, la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'est engagée dans un programme encore plus ambitieux à travers la mise en œuvre de « Ferme Relais Agricole » afin de favoriser et d'aider à l'installation d'agriculteurs dans la Haute-Vallée de la Bruche. Cette démarche implique une forte implication de la commune qui souhaite redynamiser une activité agricole sur son territoire : à ce jour, deux projets ont pu voir le jour, l'un sur la commune de Wildersbach, l'autre sur la commune de Plaine et représentent des investissements conséquents pour la collectivité publique.

6/ Dans un souci permanent de conforter la participation des habitants de la Haute-Bruche, les élus ont décidé en 2005 la mise en œuvre d'un nouveau programme d'animation paysagère qui s'est traduit en 2006 par la réactualisation d'un fichier des expériences mais surtout par l'élaboration un Cédérom interactif « Le paysage, c'est l'affaire de tous – 20 années d'actions paysagères en Haute Bruche »

L'impact global sur une vallée : des résultats tangibles

Diverses opérations ont été menées dans ce cadre et ont permis de dresser le bilan suivant :

- Réalisation d'une étude intercommunale des paysages de la vallée, suivie d'un programme global d'actions.
- Réalisation de projets paysagers communaux dans les communes de la vallée.
- Réalisation d'un projet paysagers intercommunal de la basse vallée de la Bruche.
- Création de 17 associations foncières pastorales (AFP), regroupant 395 hectares réparties sur plus de 2800 parcelles, appartenant à 1300 propriétaires.
- Réhabilitation paysagère d'espace de pâturages communaux : Plus de 380 hectares d'espaces pastoraux, à fort impact paysager, autrefois délaissés et désormais pâturés, gérés et ouverts.
- Création de deux corps de ferme (ferme-relais agricole) pour développer l'agriculture de montagne.
- Organisation de journées de travail collectives annuelles pour l'entretien des espaces par des volontaires bénévoles.
- Création de troupeaux collectifs pour le pâturage des espaces réhabilités
- Soutien à la filière de valorisation des vergers et relance de l'exploitation des fruitiers hautes tiges.
- Acquisition, démolition et/ou reconversion d'anciennes usines textiles abandonnées.
- Réhabilitation d'espaces et de constructions publiques dans les villages.
- Attribution annuelle d'une « récompense paysagère » pour des réalisations paysagères remarquables.
- Accompagnement à la mise en œuvre d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) collectif ayant pour objectif l'entretien des espaces naturels, l'élevage et l'activité agricole.
- Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et valorisation du patrimoine bâti de la Haute-Vallée de la Bruche : rédaction de mémentos d'architecture et de plaquettes d'information « Construire sa maison dans la vallée » et « Rénover sa maison vosgienne »
- Réalisation du cédérom « Le paysage, c'est l'affaire de tous ! 20 années d'actions paysagères en Haute-Bruche. » Les objectifs sont non seulement le bilan des actions réalisés, de montrer l'implication des acteurs mais surtout de renforcer une démarche de communication à destination des habitants de la Haute-Bruche. Il se compose de 11 modules interactifs.

La mise en œuvre d'une telle politique nécessite des moyens extérieurs conséquents que seules, les politiques de soutien d'aménagement du Massif Vosgien (Union Européenne, Etat, Région Alsace et Conseil Général du Bas-Rhin) peuvent apporter.

Il est à noter que cette politique, d'une part, a un impact sur l'agriculture de montagne, d'autre part, un impact essentiel sur la population locale qui a pris conscience de l'importance de la dégradation des paysages naturels : ce ne sont pas des éléments quantifiables que l'on peut traduire dans un tableau mais la démarche engagée se traduit par des comportements nouveaux de la population.

Une politique paysagère ne se construit pas sur une période de six mois ou un an mais sur une durée très longue. La politique engagée par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche vise à maintenir et à mettre en place les méthodes et moyens qui sont à même de contribuer à la gestion des espaces naturels important aux yeux de la population locale.

Elle répond à la fois à la demande des exploitants (amélioration des conditions de travail, garantie d'exploitation, installation d'agriculteurs,...) et aux besoins de la collectivité (Maintien d'un paysage ouvert en amont et aval des villages, amélioration du cadre de vie des habitants, préservation de milieux naturels,...).

Cette politique s'inscrit dans une politique de développement local plus large, qui inclut à la fois les domaines de la formation, de l'économie, du tourisme, et surtout, elle est le fruit d'une implication des acteurs locaux que l'intercommunalité se doit de coordonner.